## SOCIETES X et Y contre COMPAGNIE Z Sinistre de juillet 2013

TABLEAU DE SYNTHESE DES RECLAMATIONS

Panne de moteurs dans un entrepôt frigorifique

RECLAMATIONS	En Euros	COMPAGNIE D'ASSURANCE Z				SOCIETES X et Y					Sapiteur expert-comptable				
		Maitre André				Maitre Isabelle					Hervé PORODO				
		Pré-rapport sapiteur		Dire récap. n°2 Me André		Pré-rapport sapiteur		Dire récap. N°3 Me Isabelle			Pré-rapport sapiteur		Rapport final sapiteur		
		SOCIETE X SOCIET	EY:	SOCIETE X SOC	CIETE Y	SOCIETE X	SOCIETE Y	SOCIETE X	SOCIETE Y	L	SOCIETE X SO	OCIETE Y	SOCIETE X	SOCIETE Y	COMMENTAIRES du sapiteur
Solde indemnisation des marchandises		0 (		0		35 473		32 609			32 609		32 609		Sauf justification apportée par la COMPAGNIE Z de l'application d'une décote pour vétusté
Solde indemnisation des compresseurs		0		0		2 260		2 082			2 260		2 260		Sauf justification apportée par la COMPAGNIE Z de l'absence d'une prise en charge des frais de transport des nouveaux moteurs
Pertes d'exploitation															
3ème trimestre 2013		0	0	0	2 107 (a)	1 820 000	2 780 000	72 478	83 508 (	(b)	0	32 000	7 286	32 000	Report de la date effective de cessation des paiements de la SOCIETE X du 30/09/2012 au 30/09/2013 au plus tard
> au 30/09/2013		0	0	0	0	1 020 000	2 700 000	72470	) 000 60	(5)	0	37 000	0	37 000	Maintien des conclusions du pré-rapport : pas de perte d'exploitation au-delà de la date effective de cessation des paiements,
															en l'absence de lien direct entre la survenance du sinistre et la cessation effective des paiements
Frais supplémentaires :															
Indemnité de licenciement	Mr Paul	0		0				8 582			0		0		Absence de lien direct entre le sinistre et le licenciement
Contribution CSP Mr Paul		0		0				9 440			0		0		Absence de lien direct entre le sinistre et le licenciement
Passif au moment du dépôt de bilan d	le X et Y	0	0	0	0	580 000	430 000	581 712	431 079		0	0	0	0	Absence de lien direct entre le sinistre et la cessation des paiements
Perte valeur fonds commerce (Rappor	t Pièce 24)	0	0		0	400 000	600 000		105 000 (	©	0	0		0	Absence de lien direct entre le sinistre et la cessation des paiements
Perte clauses de retour à meilleure for	rtune M			0	0			453 000	271 150				0	0	Ne concerne pas les SOCIETES X et Y, mais la société mère M qui n'est pas dans la cause
										_					
Total préjudi	ices :	0	0	0	2 107 euros	2 837 733	3 810 000		890 737 e	euros	34 869	69 000	42 155	69 000	euros
		0		2 107	euros	6 647	733	2 050	640 e	euros	103 869		111	155	euros
Frais engagés par les associés de X et Y															
				0	0	28 0		28 0		(d)	?		?		A l'appréciation de Mr l'expert et du tribunal
Total :		0		2 107	euros	6 675	733	2 078	<b>640</b>	euros	103 869	_	111	155	euros

<sup>(</sup>a) 3T 2013 sous réserve garantie

<sup>(</sup>b) 12 mois post sinistre(c) Droit au bail SOCIETE Y(d) Rapport Pièce 24